



UNE ORGIE DE FICHES QUI NOUS LAISSE SUR NOTRE FAIM



17 décembre 2021

Après plus d'un an sans groupe de travail, le Chef du Service des Systèmes d'information de la DGFIP conviait les organisations syndicales à un point d'information sur l'informatique dont l'ordre du jour était particulièrement copieux.

Ce banquet devait se dérouler sur toute une journée, il finira largement à l'heure du dîner ! Quoi qu'il en soit, le Chef de service a tenu à faire ingurgiter aux participants 9 fiches aux thématiques très hétéroclites.

Le menu proposé ne se limitait pas à un traditionnel sucré/salé. Divers sujets ont été évoqués : la fermeture des ateliers éditiques, l'attractivité des métiers informatiques ou bien encore la gestion de la dette technique...

Un dialogue social dégradé

F.O.-DGFIP dénonce la méthode qui consiste à saturer l'ordre du jour d'un groupe de travail en y incluant plusieurs sujets aux conséquences majeures. La délégation **F.O.-DGFIP** a tenu sa place au grand dam du Président qui, par dépit, a déclaré à presque 20 heures « ne voir aucun inconvénient à continuer la réunion puisque sa journée de travail commence ». La guerre d'usure n'a pas eu lieu mais ces propos confirment l'état dégradé du dialogue social à la DGFIP.

Un Président qui assume mener des réformes sur plusieurs fronts, aussi bien sur le plan technique, qu'en matière de RH.

En réponse aux déclarations liminaires, le Président assume d'emblée la diversité des statuts au sein des services informatiques de la DGFIP. S'il se veut le défenseur du modèle propre à notre administration qui propose une mosaïque d'intervenants, il fait remarquer qu'il a sa propre notion du niveau du curseur en matière de recrutement de contractuels et qu'il entend l'emmener bien plus haut.

Un recours assumé au recrutement contractuel

Sur ce point, il reconnaît des difficultés pour atteindre ses objectifs. Suite à la diffusion de 140 fiches pour des recrutements de ce type dans les DISI, il espère au final combler uniquement la moitié des postes.

Il indique que ces agents ont vocation à répondre à des compétences que nous ne trouvons pas en interne. Il solde ce sujet par le fait que ces agents sont nombreux à être « cdisés » dans nos services et depuis longtemps. C'est donc, pour l'Administration, un non-sujet dans la sphère informatique.

Si le Président fait presque l'éloge des contractuels, les lauréats de concours semblent lui poser bien des soucis. Il affirme que les enseignants à l'ENFIP de Toulouse « sont désespérés » du niveau des informaticiens qui sont recrutés par concours. Les intéressés apprécieront la délicatesse des termes employés...

Au passage, le Président regrette que les recrutements par concours s'inscrivent dans une durée trop longue. Notre homme est donc dans la logique

distillée depuis plusieurs années qui consiste à dénoncer le « coût » du statut en utilisant tous les prétextes possibles, même celui de la formation qui reste un point primordial pour nos informaticiens.

La délégation **F.O.-DGFIP** fait remarquer que les ambitions, lorsqu'il s'agit de recruter des talents, ont un prix. Les rémunérations versées aux agents détenteurs d'une qualification informatique ne sont pas en adéquation avec un marché de l'emploi qui est défavorable aux moins-disants.

Il clôt la question en relevant que peu de fonctionnaires quittent ce statut pour aller dans le privé.

S'agissant des renforts d'assistants externes, le Président affirme que, là aussi, il convient d'être « agile », même en matière de ressources humaines ! Ces personnels sont parfaits selon lui pour encaisser les pics d'activité.

Si l'administration à recours à diverses externalisations, comme dans le cadre du projet du Foncier innovant, il relève « qu'elle ne donne jamais les clés du camion ». Toutefois, il ressent le besoin de se rassurer en ajoutant que cela est parfois difficile, mais qu'il y parvient.

La délégation **F.O.-DGFIP** a des doutes sur la capacité de l'administration à jouer des coudes sur le long terme face à des GAFAs ou des multinationales...

Sur le volet technique, il entend saisir les opportunités de financement du Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM) afin de s'extraire du système d'exploitation GCOS, même s'il faut basculer temporairement sur Zos. L'urgence de cette mesure impose un délai court puisque la DGFIP devra quitter GCOS 7 d'ici à 2024.

S'agissant de la gestion de la dette technique et de la modernisation (fiche 8), le Président souhaite se diriger vers des applications qui soient documentées. Sur Rocky Linux, il annonce rechercher de la maturité, de la surface. Lorsque 40 % des usagers paient le développement d'un produit commun c'est une bonne chose. En dessous, la DGFIP ne doit pas s'interdire de se diriger vers un autre produit.

S'agissant des applications qui fonctionnent sur des socles 2007-2012, il y a des projets en cours d'évolution afin de les remplacer. Ces applications sont donc amenées à disparaître. L'Administration

confirme son souhait de ne pas investir outre mesure dans le socle.

Le Président entend que les DISI/ESI s'emparent de sujets nationaux portés jusqu'alors par l'administration centrale. S'il le faut, il saura ouvrir son carnet de chèques afin de financer, là encore, de l'assistance externe. Sans détour, il affirme se rapprocher ainsi de l'organisation de l'ex DGCP. Devons-nous y voir une forme de relocalisation déguisée qui viendrait compléter celles qui sont plus officielles ?

Dans l'immédiat, il reconnaît que le NRP fait peser une lourde charge sur les CID alors que conjointement ces services ont dû répondre à l'équipement en micro-ordinateurs portables des agents en pleine crise sanitaire. S'il déplore les conflits de priorité pendant cette période, il n'entend pas aller plus loin que la prime COVID ou l'éventuel recrutement de contractuels. Là encore, les CID apprécieront dans un paysage où le rapprochement avec les SIL s'affirme.

Vaille que vaille, le Président compte sur les équipes pour finaliser ces sujets d'ici à la fin de l'année, tout comme celui de la TOIP (téléphonie sur IP).

Fermeture des ateliers d'acquisitions de données (ADO) à Clermont-Ferrand et éditique à Limoges au 1^{er} septembre 2022.

Pour l'Administration, il n'y a pas lieu de s'étendre sur cette fermeture, annoncée il y a deux ans, concernant l'ADO de Clermont-Ferrand. La posture est ferme : il s'agit d'un « fait divers » administratif supplémentaire qui s'inscrit dans la lignée de la fermeture des 13 ADO fermés depuis 2020.

Malgré les situations prégnantes d'agents affectés jusqu'à il y a peu dans certains ADO, notamment dans le Pas-de-Calais, le Président estime que le nécessaire a été fait concernant le volet social de ces fermetures.

Nous avons insisté pour que les 2 agents concernés à Clermont-Ferrand puissent obtenir une affectation dans des services implantés dans cette ville et sur des fonctions compatibles. En la matière, les conséquences des déploiements du NRP et des LDG laissent craindre le pire pour ces agents qui sont contraints d'engager une reconversion profession-

nelle subie.

En matière de liquidation de structures, Clermont-Ferrand fait coup double puisqu'elle a déjà connu la fermeture de son atelier éditique au 1er septembre 2021, comme Marseille et Strasbourg à cette même date.

La Direction générale confirme la sentence annoncée en 2020 : l'atelier éditique de Limoges fermera bien ses portes au 1^{er} septembre 2022.

S'il souligne la réussite de la campagne d'avis dans un contexte difficile, le Président ne reviendra pas sur cette décision. Les inquiétudes qui pèsent sur la pérennité de l'ESI de Limoges suite à cette fermeture sont légitimes.

Parmi les 70 agents affectés dans cet ESI, les agents techniques sont particulièrement inquiets des conditions dans lesquels ils vont devoir, là aussi, se reconverter.

Pour le coup, leurs inquiétudes rejoignent celles des collègues de l'ADO de Clermont-Ferrand.

Pour le Président, le dossier est bouclé : les dispositifs d'accompagnement sont connus et désormais éprouvés (un peu trop au goût de **F.O.-DGFIP**), ainsi que le plan de charge de cet atelier jusqu'à sa fermeture. Circulez, il n'y a (quasiment) plus rien à voir !

Si pour F.O.-DGFIP ces fermetures sont contestables, certaines implantations peuvent surprendre. Nous l'avons bien compris : informatique rime avec politique !

Dans le cadre du programme de relocalisation, la ville de Montbard (Côte-d'Or) a été choisie pour accueillir à compter du 1^{er} septembre 2022 un service traitant de la qualité des données dont le pilotage sera assuré par la DiSI Rhône-Alpes-Auvergne-Bourgogne.

Dans ce cadre, ce nouveau service sera adossé à l'ESI de Clermont-Ferrand.

Les emplois seront pourvus à hauteur de 15 agents sans spécialité informatique pour le 1^{er} septembre 2022. Une cible plus ambitieuse de 25 agents est fixée à échéance du 1er septembre 2023.

Si les élus du personnel ne contestent pas l'importance de la qualité des données, le choix de cette ville est pour le moins surprenant. Pourquoi, au sein de l'ESI de la capitale auvergnate, la DGFIP prend la décision à la même date de fermer l'ADO et conjointement installe un nouveau service « adossé » à 300 kilomètres ?

Cette question est d'autant plus légitime qu'il existe déjà un service de fiabilisation des données à Clermont-Ferrand d'une quinzaine d'agents ! Les points d'interrogation peuvent suivre les points d'exclamation, la confirmation politique de la commande est à peine dissimulée par le Président.

Il cherche à se convaincre d'une possible adhérence fonctionnelle à venir entre Clermont-Ferrand et Montbard. La première conserverait les valorisations les plus ardues, la seconde se spécialiserait sur la « masse ». Cette dernière pourrait même contribuer à terme à une montée en puissance d'une IA afin d'améliorer son fonctionnement.

À juste titre, la délégation **F.O.-DGFIP** fait observer que la correction de données est fastidieuse et contraint à s'interroger sur la récurrence. L'intérêt du travail, même avec l'intervention d'une IA, risque d'y être dégradé et de créer une rotation importante de l'effectif.

Le Président rétorque que si cela est nécessaire l'équipe de Montbard sera composée de sorties d'ENFIP et de contractuels afin d'œuvrer, dans un premier temps, sur les bases tiers d'Hélios.

Fort de ce constat, **F.O.-DGFIP** dénonce l'instrumentalisation qui est faite des agents de la DGFIP pour revitaliser des territoires aux dépens de l'exercice de ses propres missions.

Actualisation des astreintes et des heures supplémentaires, un Noël avant l'heure à confirmer.

Le président indique que l'indemnisation des heures supplémentaires pourrait évoluer du fait des objectifs fixés par le Gouvernement en matière de qualité numérique. En complément, il ne désespère pas de voir aboutir une revalorisation du montant des astreintes, aussi bien passives qu'actives.

F.O.-DGFIP prend acte de ce constat et exige une concrétisation rapide de ces mesures puisque le pé-

rimètre du domaine impacté par les contraintes évolue sensiblement dès à présent.

Si une revalorisation est possible sur ces points, celle du point d'indice attendra. Elle permettrait pourtant d'attirer des talents à tous nos concours !

Attractivité des concours et refonte de la formation continue et initiale, le Président fait feu de tout bois... mais il ne faut pas que cela soit trop onéreux !

Comme nous l'indiquions dans notre compte rendu du groupe de travail du 23 novembre 2021 consacré à la GPEEC des catégories A, B et C, près de la moitié des agents sont désormais quinquagénaires à la DGFIP. Cette dernière se doit donc d'être désormais adroite sur un marché de l'emploi public informatique très concurrentiel.

À l'instar de la plupart des autres administrations, la DGFIP apprend à faire la « danse du ventre » sur les réseaux sociaux et dans les salons étudiants pour enrayer la baisse d'attractivité de ses concours. Ainsi, depuis 2016, les concours externes à la DGFIP enregistrent une chute des inscriptions de - 31 % pour le concours d'inspecteur, - 22 % pour celui de contrôleur 2^{ème} classe et - 34 % pour le concours d'agent.

À l'invitation d'une organisation syndicale qui lui proposait de s'intéresser à d'autres publics (moins jeunes), le Président n'a eu aucune réserve à affirmer qu'il ne « souhaite pas attirer ces personnes qui veulent venir pour de mauvaises raisons à la DGFIP car les entreprises privées n'en veulent plus. » Le Président s'inscrit donc dans la logique du Directeur général qui entend vouloir apporter du « sang neuf » dans les services, sans vouloir s'en donner les moyens financiers.

F.O.-DGFIP ne peut que dénoncer ce procès d'intention qui prive la DGFIP de ressources humaines expérimentées. En outre, à l'heure des grands engagements de la part de notre administration en matière de lutte contre les discriminations, on ne peut qu'être surpris de l'acceptation de celle fondée sur l'âge.

Si le Président se fixe des limites dans les profils recherchés, la diversité est à l'œuvre dans le domaine

de la formation. Une démarche qui n'est pas totalement désintéressée...

Le projet Openclassroom est encore en travaux avec l'IGPDE. Ce projet est une idée de la DTNum qui nécessite l'obtention de nombreuses licences (plus de 8 000). À terme, ce mode de formation permettra de mener des classes d'un niveau hétérogène et devrait trouver sa place au cours des prochaines formations initiales.

La DTNum est encore à la manœuvre concernant les formations sur la Data science. L'Administration doit former des spécialistes en interne afin de répondre à ses besoins. Les premières formations de ce type débuteraient en début d'année 2022.

S'agissant d'un cursus réalisé en interne, des contractuels qualifiés ont participé à la confection de modules. Pour cette première session, ceux-ci seront testés auprès d'un nombre restreint de stagiaires. À l'aune des résultats de cette promotion, l'intégralité du parcours pourra être ouverte à un plus grand nombre de stagiaires par la suite.

La crise sanitaire a obligé la DGFIP à tester des formations en visio. SEMAFOR ne sera donc pas l'unique projet structurant dans le domaine de la formation. Il faudra compter sur les nouveaux parcours de formation en visio qui sont amenés à monter toujours plus en puissance. Là encore, le Président n'a pas failli à sa réputation de franchise : « pour une journée, il n'est pas utile de faire venir tout le monde sur Paris ! »

Ce groupe de travail devait se conclure par les résultats de l'enquête annuelle de satisfaction informatique 2020 (fiche 9) qui s'est déroulée en début d'année 2021. Nous passerons sur l'autosatisfaction du Président sur cette enquête pour retenir la reconnaissance des agents de la DGFIP face à la réactivité et aux compétences démontrées de la part de l'assistance informatique, particulièrement celle de proximité.

Le doute n'est pas permis : ces agents sont bien les grands gagnants du Marathon imposé par la crise sanitaire, mais aussi par des moyens humains et techniques qui restent insuffisants !

F.O.-DGFIP exige pour ces derniers beaucoup plus qu'une simple reconnaissance au terme d'une enquête annuelle de satisfaction.